



Mairie de Manneville-ès-Plains
Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de St Valery en Caux
Tel : 02.35.97.27.32
e-mail : mairie-sg.manneville@orange.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement le huit septembre deux mil vingt, s'est réuni à la salle polyvalente, afin de respecter les mesures barrières liés à la pandémie de la COVID-19, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, Maire.

Étaient présents : M BLOSSEVILLE Samuel, Mme DAVID Bernadette, M FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M LEFRANÇOIS Vincent, M LEJEUNE Guillaume, Mme LEMONNIER Bénédicte, M MOREIRA DAS NEVES Guy, M PAUMELLE Jean-Baptiste, M SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t absent(s) excusé(s): M LEJEUNE Frédéric ayant donné pouvoir à M LEJEUNE Guillaume

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date d'affichage : 18 septembre 2020

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M BLOSSEVILLE Samuel a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- **Compte-rendu des décisions du Maire**
M FOUCHÉ informe le conseil municipal de la décision 2020-03, concernant la rétrocession de la concession 192 et 193 de la famille BOULET-GALLIER à la commune.
- **Compte-rendu des différentes commissions (SIVOS, collègue, SDE76...)**
 - **SYNDICAT DU COLLEGE :**
Mme CORCEL a été élu présidente du syndicat du collège.
Vote des participations budgétaires des communes, dont 3221.50 € pour Manneville-ès-Plains.
Fermeture temporaire de la salle de gym pour des raisons de marnières.
 - **SDE 76:**
Présentation du rôle du SDE 76 et élection des représentants départementaux au syndicat.
 - **CCCA:**
Création des commissions thématiques avec 12 vice-présidents élus.
Attribution de M FOUCHÉ :
 - prospectives territoriales (projet de territoire)
 - droits des sols (avec projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - relation avec le CNPE de Paluel et membre de la Commission Locale d'Information sur le Nucléaire (CLIN)
 - infrastructures et usages numériques
 - mobilité et accessibilité
 - coopération décentralisée

- **Délibérations :**
 - **Délibération n° 2020-28 - Approbation du projet de la réhabilitation du Presbytère en Mairie**

La commune souhaite s'engager dans un projet de réhabilitation de son ancien presbytère, afin d'y installer à la fois la mairie et des locaux à destination des associations et clubs locaux.

Les enjeux pour ce projet sont les suivants :

- Redonner vie à un bâtiment faisant partie du patrimoine de la commune et aujourd'hui désaffecté ;
- Aménager les locaux de la future mairie et améliorer ainsi l'accueil des habitants dans leur mairie ;
- Accueillir les associations et clubs locaux avec la mise à disposition de nouveaux locaux ;
- Mettre aux normes PMR l'accès à ce futur ERP, ainsi que les espaces intérieurs du RDC ;
- Améliorer le confort des usagers : performances thermiques, chauffage, ventilation, électricité, traitement de l'acoustique, traitement des espaces intérieurs, aménagements, etc.

Des études ont été réalisées par l'ancien conseil municipal afin de connaître l'ampleur des travaux. Ce qui a permis de réaliser le plan de financement.

Après avoir présenté le projet, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve et donne son accord sur le lancement de l'opération d'aménagement décrite ci-dessus,
- autorise le maire ou son représentant à signer les différents documents : contrats, marché subséquent n°2, et autres documents se rapportant au projet.

Les dépenses seront imputées au 2031 et au 2313 de l'opération 75 du Presbytère.

- **Délibération n° 2020-29-Indemnité de confection de budget pour la trésorière**

Le Conseil municipal décide d'attribuer à Madame Séverine FLEURY, receveur, l'indemnité de confection de budget prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Indemnité de budget45.73 €
Montant Brut Total45.73 €

Le conseil décide à l'unanimité de versée au titre de l'année 2020 la somme de quarante-cinq euros et soixante-treize cents brut au receveur municipal, Mme FLEURY Séverine.

- **Délibération n° 2020-30-Prix des jeunes diplômés**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Commission d'Animation pour la remise de prix aux jeunes de la commune ayant été diplômé ou faisant leur rentrée en 6°. Un bon d'achat de 30 euros est attribué aux jeunes faisant leur rentrée en 6eme ou ayant obtenu un diplôme inférieur au baccalauréat. Et 40 euros aux jeunes ayant obtenu un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat.

Prix sous forme de bons d'achat à utiliser à l'Espace Culturel des Ets LECLERC à St Valery en Caux.

- **Délibération n° 2020-31-Prix des maisons fleuries**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, une récompense aux participants du Concours des Maisons Fleuries. Les bons d'achats seront répartis de façon équitable chez les horticulteurs MORDRET et AUX JARDINS D'AVREMESNIL. Les prix seront accordés suivant le résultat du concours, comme suit :

- CATÉGORIE MAISONS FLEURIES : 255 €
- CATÉGORIE ESPACES VERTS : 140 €

- **Délibération n° 2020-32-Convention avec Mme JANNOT pour exercer son activité de Sophrologie à la salle polyvalente**

Mme JANNOT Sophie, sophrologue, souhaite mettre en place des ateliers de sophrologie sur la commune de Manneville-ès-Plains. Par conséquent, elle demande la mise à disposition de la salle polyvalente.

Au vu du planning de la Salle polyvalente, le conseil municipal accorde la mise à disposition de la salle polyvalente les mardis soir, au moyen d'une cotisation annuelle de 250 € et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

- **Délibération n° 2020-33-Remboursement d'une facture du comité des fêtes**

Le conseil municipal,

DECIDE de procéder au remboursement de créement effectué par le comité des Fêtes étant donné que la société Patey ne souhaitait pas être réglé par mandat administratif :

- Société PATEY Boissons : Facture n°VF-2019110627 pour un montant de 390.60 €

Soit un total à rembourser de 390.60 € par virement bancaire au comité des Fêtes de Manneville-ès-Plains.

➤ **Points sur les travaux**

- Signalisation horizontale des parkings et des plateaux de ralentissement terminés
- Travaux électriques de la Rue du Puits sont suspendus en attente du nouveau transformateur d'Enedis, reprise des travaux de fibre optique
- Travaux Eglise : peinture et menuiseries prévus fin octobre
- Points voirie DDR : - réfection RD4, entre les 2 ronds-points : impossible, le Département ne fait plus de reprofilage sur des routes de ce type, ils interviennent ponctuellement pour boucher les trous. Serge SCORNET évoquera le problème lors de la réunion annuelle avec la DDR.
 - sécurité aux abords du Poney Club : proposition de déplacer le panneau d'agglomération en amont, pour limiter la vitesse à 50 km/h et pose de bandes rugueuses pour faire ralentir dans cette zone. Il a aussi été demandé que l'entrée du Poney Club soit plus visible pour les automobilistes.
 - chemin rural (face à la Cavée Verte) : pose de cailloux dans les trous par l'entreprise MASSIF, en vue de la campagne de betteraves.
- Schéma incendie : visite du SDIS le 11 septembre pour présenter notre projet de schéma. Le SDIS a validé le fait que nous ayons bien compris la réglementation et nous propose de prendre un arrêté qui leur sera soumis.
- Presbytère : le ramonage de la chaudière fuel sera réalisé

➤ **Questions et informations diverses :**

- La boîte à livres est en cours de fabrication
- La commission CCID : la directrice régionale des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime a désigné les personnes suivantes en tant que titulaire ou suppléant.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANT
- DAVID Bernadette	- DEBERSAC Claude
- HAUWEL Johan	- GALLIOT Didier
- LEJEUNE Guillaume	- VAUTIER Jacqueline
- LEMONNIER Bénédicte	- BLANQUET Daniel
- PAUMELLE Jean-Baptiste	- LEFRANÇOIS Brigitte
- BERTIN Marie-Agnès	- RADDE Jean-Michel

- Secourisme : recyclage le 17 octobre
- Journée du patrimoine : le 20 septembre de 9h à 12h.
- M PAUMELLE souhaiterait que le Maire se renseigne si le coût de l'eau agricole va changer suite à la mise en place de l'assainissement public sur la commune.

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h35.

Délibérations votées lors de cette réunion :

- **Délibération n° 2020-28 - Approbation du projet de la réhabilitation du Presbytère en Mairie**
- **Délibération n° 2020-29-Indemnité de confection de budget pour la trésorière**
- **Délibération n° 2020-30-Prix des jeunes diplômés**
- **Délibération n° 2020-31-Prix des maisons fleuries**
- **Délibération n° 2020-32-Convention avec Mme JANNOT pour exercer son activité de Sophrologie à la salle polyvalente**
- **Délibération n° 2020-33-Remboursement d'une facture du comité des fêtes**

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHÉ Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric
M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	